

LYCEE Louis VINCENT
Rue de Verdun
57000 METZ

VOYAGE EN SOMME ET NORMANDIE AVRIL 2022
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES et REGLEMENT DE
CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : Lycée Louis Vincent Rue de Verdun 57000 Metz représenté par :
Monsieur Olivier PALLEZ, proviseur, ordonnateur

Date limite de remise des offres : 30/01/2022

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

1.1 Définition de la prestation

Le marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire en SOMME et NORMANDIE du 27 avril au 30 avril 2022 pour 52 élèves et 4 accompagnateurs.

Le titulaire répond à l'égard de l'établissement public local d'enseignement, ci-après désigné EPLE, de tout manquement aux obligations qui lui incombent en application des règles du droit français. Il est garant de l'organisation du voyage et du séjour et responsable de sa bonne exécution, à l'exception des cas de force majeure.

1.2 Décomposition en lots

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations font partie d'un lot unique et sont désignées en article 2.

1.3 Forme du marché

Ce marché est un marché à procédure adaptée (MAPA) en application de l'article 27 du code des marchés publics.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

2.1 Effectif

Le voyage sera organisé pour 52 élèves de terminale et 4 accompagnateurs.

2.2 Moyen de transport

- Transport en autocar aller-retour Metz-Caen, via Péronne, Auchonvillers, Thiepval, Villers Bretonneux et les plages du débarquement.
Autocar de moins de 10 ans, bon niveau de confort avec toilettes, sièges inclinables, espacement important entre les sièges
- les frais d'hébergement du ou des chauffeurs ainsi que les frais inhérents au voyage (parking, autoroute) seront inclus dans l'offre de prix
- départ devant l'établissement le 27 avril à 6h30, retour devant l'établissement le 29 avril vers 20h00

2.3 Hébergement

- hébergement en auberge de jeunesse, 3 nuits (élèves en chambre multiples et adultes en chambre double)
Le lieu d'hébergement devra se situer de préférence dans la région d'Amiens pour la nuit 1, et près de Bayeux pour les nuits 2 et 3.
- Pension complète depuis le dîner du jour 1 jusqu'au dîner libre en cours de route du jour 4.

2.3 Programme du séjour

En pièce jointe.

Le programme peut-être agencé différemment, cependant il est indispensable de conserver l'ensemble des visites

2.4 Fourniture de billets d'entrées

Le prestataire effectuera la réservation des musées et visites et fournira les billets d'entrée.

2.5 Responsable local

- mise à disposition et assistance du responsable local pendant le séjour

2.6 Assurance

Le titulaire atteste de sa couverture par la souscription d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée pour les dommages matériels (pertes ou dommages bagages) et corporels.

Il proposera en outre une couverture :

1. Annulation Groupe : le détail assurance "événements graves" devra être explicitement formulé pour les conditions d'annulations Groupe (fournir les clauses du contrat précisant coût, franchise, délais, ainsi que les conditions d'annulations dans le cadre de la crise sanitaire COVID)
2. Rapatriement (fournir les clauses du contrat)
3. Annulation individuelle (fournir les clauses du contrat précisant coût, franchise, délais ...)

Le fournisseur devra obligatoirement fournir une attestation de souscription de son assurance responsabilité civile en cours de validité.

ARTICLE 3 : PRIX

Le prix proposé sera ferme jusqu'à la date du départ et sera stipulé en euros. Il sera réputé prendre en compte toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations de transport de personnes ainsi que tous les frais afférents à la rémunération et à la formation du personnel, aux assurances obligatoires à la couverture du titulaire, aux autres charges annexes directement ou indirectement liées au fonctionnement du service.

Toute somme forfaitaire destinée à couvrir d'éventuels « frais imprévisibles » remise aux professeurs organisateurs est interdite.

Dans le cas où plusieurs offres seraient considérées comme équivalentes, il pourra être demandé au candidat de nouvelles offres.

Dans le cas où les offres dépasseraient le montant voté au Conseil d'Administration, l'acheteur public se réserve le droit de renégocier les offres.

ARTICLE 4 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

4.1 Date et heure limites de dépôt des offres – validité de l'offre

30/01/2022 à 17h00

Validité de l'offre : 60 jours

4.2 Modalités d'envoi

Les offres seront à déposer sur la **plateforme de l'AJI** :site de publication de l'appel d'offre : **<http://site.aji-france.com>**

Ou par mail à : **veronique.lemoine@ac-nancy-metz.fr**

4.3 Critères de choix

- Prix 70%
- Respect du programme 10%
- Qualité des prestations (notamment lieu d'hébergement, qualité de la prestation de l'autocar, clauses de l'assurance) 20%

4.4 Coordonnées pour les demandes de renseignements

Vous pouvez contacter par courrier électronique pour tous renseignements :

- Liés au programme : le professeur organisateur, M. Vincent GORI à l'adresse mail : **vincent.gori@ac-nancy-metz.fr**
- Pour les renseignements administratifs : Mme Véronique LEMOINE à l'adresse mail : **veronique.lemoine@ac-nancy-metz.fr**

4.5 Divers

Le fournisseur s'engage à communiquer dans son offre toutes les informations légales et réglementaires le concernant (immatriculation au RCS, raison sociale, Siret ...), y compris les éventuelles mentions au bulletin n°2 du casier judiciaire et les éventuelles circonstances judiciaires vécues par la société (redressement judiciaire, liquidation judiciaire).

Aucun frais financier, direct ou indirect, ne pourra être réclamé par le candidat à l'occasion de l'élaboration de son dossier en réponse à ce marché. Aucune pénalité ne pourra être réclamée en cas de rejet de candidature ou de marché non attribué.